

comme compensation en faveur de la compagnie, par les arbitres.

Il est certain cependant que la compagnie prétendrait que les termes du statut qui permet à la Cité d'acquérir la propriété comme un tout complet (as a going concern) constitueraient une obligation aux arbitres de prendre en considération la valeur spéculative aussi bien que la valeur actuelle de l'exploitation de la Compagnie et la charge de sa dette.

La dernière feuille de balance de la compagnie, en date du 27 juillet 1910, démontre comme dette active et dette fondée une somme de \$5,383,123 à laquelle il convient d'ajouter, se basant sur les renseignements que les Commissaires ont pu obtenir, certains travaux maintenant en opération par contrats, pour environ un million de dollars, y compris un système de filtration pour la Ville de Westmount, le prix estimé duquel est de \$389,000 et aussi un réservoir situé à Outremont d'une capacité d'environ 45,000,000 gallons.

Il y a aussi obligation de la part de la Compagnie envers la Cité de Montréal d'une somme d'environ \$300,000 pour travaux exécutés par la Ville Saint-Louis, pour le bénéfice de ladite compagnie, qui n'a pas encore été réglée, la Ville de Saint-Louis s'étant depuis annexée à la Cité, avec ses droits.

Ces obligations sont naturellement à l'exclusion de la dette indirecte de la Compagnie sur son capital-actions (Capital stock outsiders)

Nous avons raison de croire que la Compagnie s'attendra à recevoir une indemnité de tout arbitrage qui serait obligé de la considérer comme un tout complet (as a going concern), un montant assez considérable en sus du montant de ses dettes pour distribution aux actionnaires les derniers ayant eux-mêmes, il y a quelques temps depuis, fixé une évaluation à 50 p. c. de prime sur leur stock commun et à 20 p. c. de prime sur le stock préférentiel, faisant un total de \$1,020,000.

En admettant que l'arbitrage se monterait à cette somme, plus les obligations que nous avons mentionnées, le résultat serait que la Cité aurait à payer une somme approximative de \$7,500,000 pour l'acquisition de l'exploitation et entreprise de ladite compagnie, en plus de laquelle somme la Cité pourrait être obligée de payer 10 p. c. d'avance sur les débentures émises, qui se montent, d'après le dernier état de la Compagnie, à \$3,189,000 ce qui ferait en chiffres ronds \$319,000; la Cité aurait certainement à payer 5 p. c. de prime sur ces valeurs, même si elles restaient impayées jusqu'à leur maturité, ainsi le coût que la Cité aurait probablement à payer serait approximativement \$8,000,000.

À l'encontre de ce résultat, l'exploitation (plant) que la Cité acquerrait, quoique s'adaptant aux fins de la Compagnie comme telle, serait en grande partie d'aucune valeur à la Cité, vu la grande proportion dans le millage de conduites, les tuyaux étant de petit diamètre et ayant vingt années d'usure et qui ne peuvent pas être considérés comme système moderne ou qui pourraient être effectivement reliés avec le système de la Cité et que probablement il faudrait le remplacer et ce, à grands frais additionnels, dans un espace de temps relativement court et surtout pour les raisons que des pavages permanents ont été faits dans plusieurs des quartiers dans lesquels ce système existe, savoir, Sainte-Cunégonde, Saint-Henri et Laurier.

L'utilisation possible du nouveau réservoir d'Outremont actuellement en construction ferait aussi le sujet d'un rapport spécial d'ingénieur, pour savoir si le niveau du réservoir est plus haut que celui des réservoirs de la Cité, les réservoirs existants de la Cité pourraient devenir inutiles et pourraient nuire considérablement au service du système existant de la Cité, ce qui requerrait des changements considérables et de grandes dépenses.

Il ne peut être considéré que les valeurs que la Cité acquerra seront en comparaison du montant sous lequel elles sont représentées incluses dans l'état produit par la Compagnie et une grande partie de ces valeurs seront pratiquement inutiles à la Cité, surtout lorsque cette dernière complètera son système de pompage par son propre pouvoir d'eau, en autant que le système de pompage de la Compagnie est opéré au moyen de vapeur et de l'électricité. Lorsque la Cité aura développé son pouvoir d'eau ainsi qu'il est entendu, les stations de pompage de la Compagnie n'auront aucune valeur intrinsèque.

Pour faire face au paiement que la Cité sera obligé de

City to take over the property as a going concern, would compel the arbitrators to take into consideration good will and prospects, as well as the actual value of the Company's plant and the assumption of its debt.

The last balance sheet of the company, dated on the 27th of July 1910, shows active liabilities and bonded indebtedness of \$5,383,123 in addition to which, as far as the Commissioners have been able to ascertain, the Company has works in progress under contracts, which would aggregate an expenditure in the neighborhood of a million dollars, which includes a filtration plant for Westmount, the estimated cost of which is \$389,000 as well as the reservoir for their system, situated in Outremont, with a capacity of about forty five millions of gallons.

There is also obligation on the part of the Company to the City of Montreal, of about \$300,000 for works executed by Ville St-Louis, for the benefit of the Company, which has not been liquidated, St-Louis having since been annexed and its right acquired by the City.

These liabilities are of course exclusive of the indirect liability of the Company on its capital stock outstanding.

It is reasonably certain that the Company would expect to receive as an award of any arbitration, which was bound to consider it as a going concern, a substantial amount in addition to the amount of its liabilities for distribution amongst its shareholders; they having themselves some time since placed a valuation of 50 p. c. premium on their common stock, and of 20 p. c. premium on their preferred stock, making a total of \$1,020,000.

If the award of the arbitration should amount to this sum, plus the liabilities which we have mentioned, it would mean that the City would have to pay a sum of approximately \$7,500,000 for the acquisition of the Company's undertaking, in addition to which the City might have to pay the ten per cent advance on the outstanding bonded issue, which amounts, according to the last statement of the Company, to \$3,189,000, the premium on which would amount in round figures to \$319,000; the City would certainly have to pay five per cent premium on these securities, even if they remain outstanding until their maturity; so that the total cost to the City would probably approximate \$8,000,000.

As against this, the plant which the City would acquire, while it may be adapted for the purposes of the Company as such, would be to a large extent valueless to the City, as a large proportion of the pipe mileage of the Company is in small calibre pipes, twenty years old, and which cannot be considered as an up to date system or and which could be effectively connected with the City system and would probably require to be replaced at a very large additional expense within a short period, particularly inasmuch as permanent pavements have already been constructed in several of wards in which this system exists, namely, St. Cunegonde, St. Henry and Lauriers wards.

The possible utilisation of the new reservoir at Outremont, now under construction, would also have to be the subject of a special engineer's report as, if it was found to be higher than the existing City reservoirs the existing reservoirs of the City might be rendered useless, and might seriously interfere with the working of the existing City's system, requiring a great many changes at large expense.

It cannot be considered that the assets which the City will acquire will be worth any thing like the amount at which they are included in the statement of the Company, and much of them will be practically useless to the City, particularly when the City completes its system of pumping by its own water power, inasmuch as the pumping system of the Company is operated by steam and electric power. Once the City develops its own water power as contemplated, the pumping stations of the Company would be of no intrinsic value.

To meet such a payment, the City would be obliged to